



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 077-200087021-20260309-2026_DCS_008-DE

Délibération N° 2026-008
Date de convocation : 03 mars 2026
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 85
Nombre de suffrages : 85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2026-008 Rapport égalité femme homme 2025

L'an deux mil vingt-six le neuf mars, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Deborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – CHARPIGNON Alain, suppléant – JACQUEMINET Joël, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BAALI CHERIF Cherifa, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GRYPONPREZ Jean, suppléant – MARTIN Josiane, suppléante – PETROFFE Frédérique, suppléante –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHÂNEAU Francis, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TALBOURDET Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – CARELLA Cyril, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – FABRY Marc, suppléant – MAINFROY Marie-Christine, suppléante – MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – *FRISSON Thierry – MONBEIG Pierre-Dominique* – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DOMARD Muriel – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude – BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – CLAUSS Georges – FASSELER Philippe – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – MILLET Jérôme – NAVARETTE Antonio – PERRINO Fabien – VICQUENAUULT Nadège – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – de ROUX Julie – DORMION Jean-Claude – FASSIER Delphine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – MENARD Sophie – POULAIN Michel – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

DELARUE Francis – DERVIN José – DESSOLES Mélina – LEGROS Lionel – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GELSUMINI Patrick – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard – GALAND Yvette – MARCHAND François – PIERRU Hugo –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LETERRIER Carine – PATUREAU Pascal – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : Véronique ROUSSEL

OBJET : N° 2026-008 Rapport égalité femme homme 2025

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de ladite loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et

programmes de nature à améliorer cette situation. [...] Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants ».

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en abordant, notamment, le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, etc. Il présente également le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vu l'envoi du rapport aux différents délégués

La présidente propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'égalité femme homme 2024,

Le comité syndical,

PREND ACTE du rapport égalité femme homme 2025 présenté

Le rapport annuel 2025, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est annexé à la présente délibération et sera joint au budget primitif 2026 du syndicat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

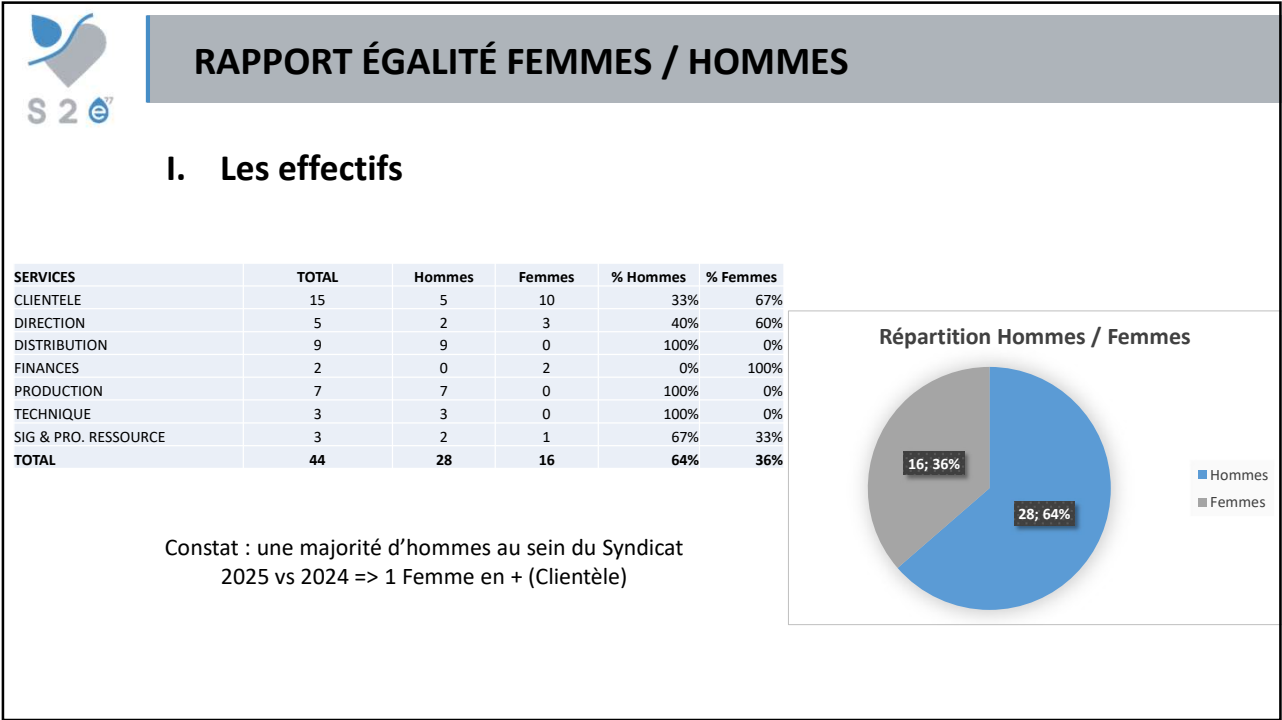
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)



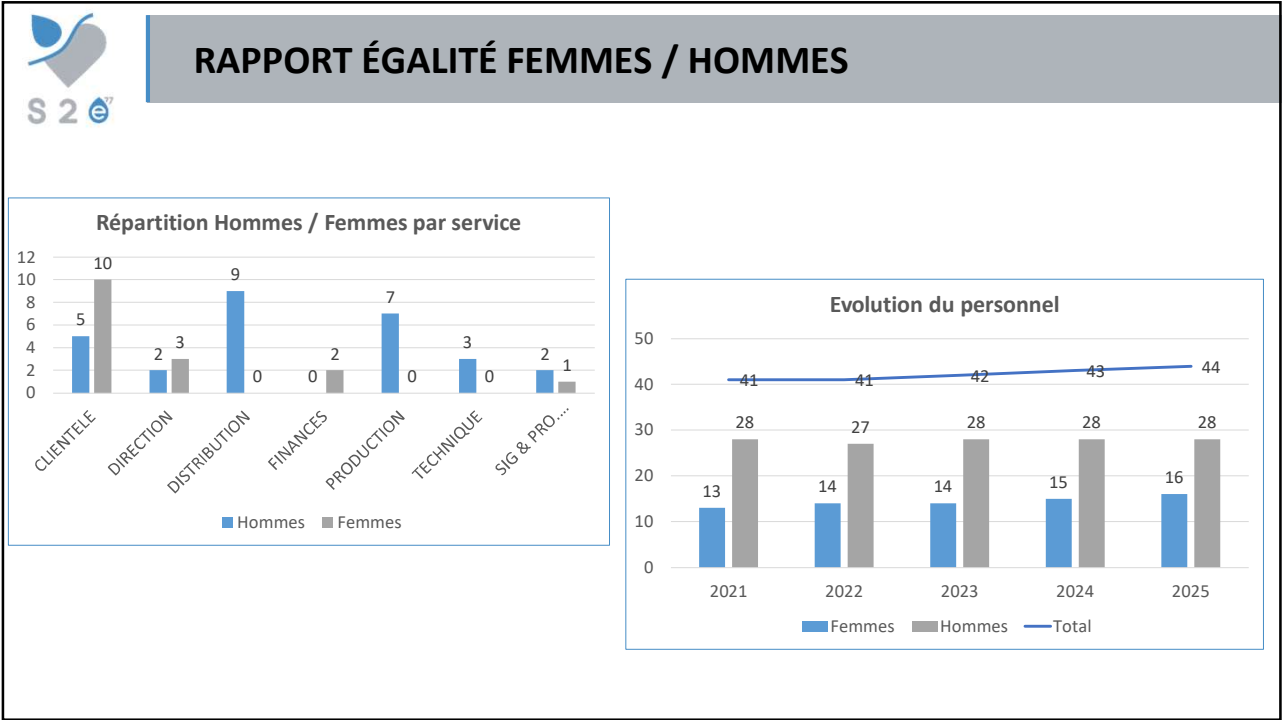
1

	RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES
SOMMAIRE	
I. Effectifs	
II. Recrutements	
III. Formations	
IV. Absences	
V. Salaires	

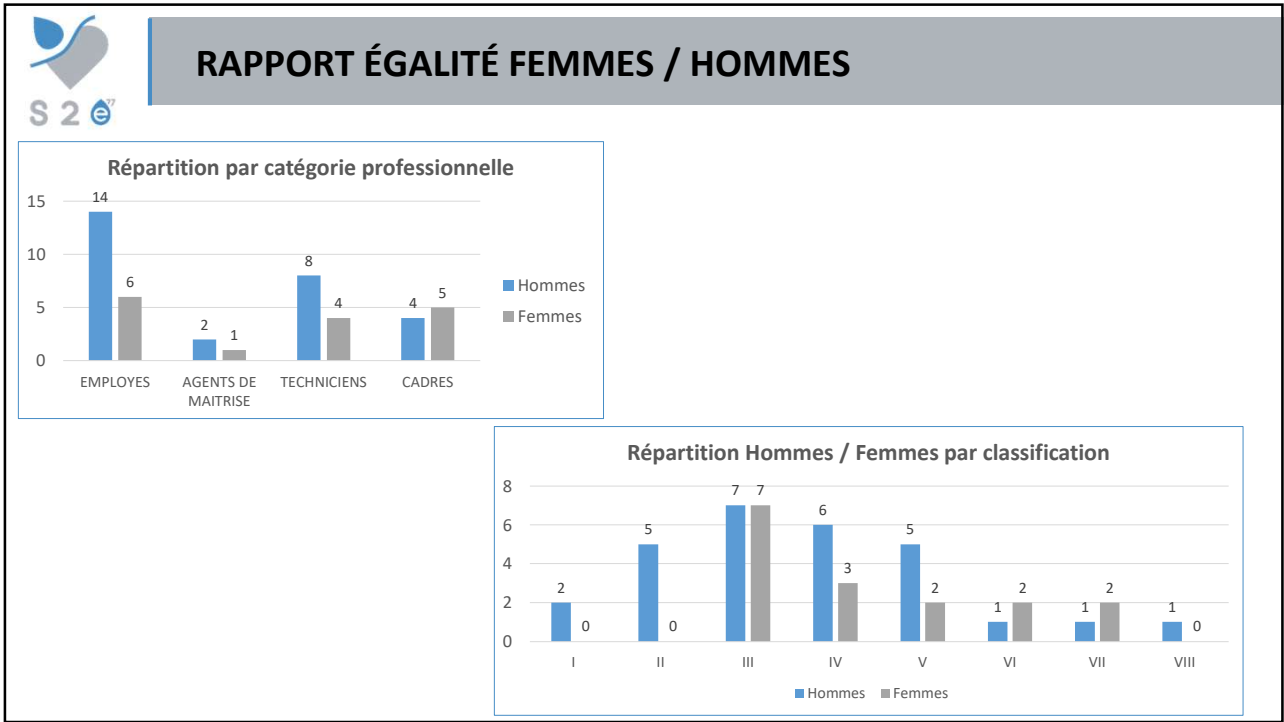
2



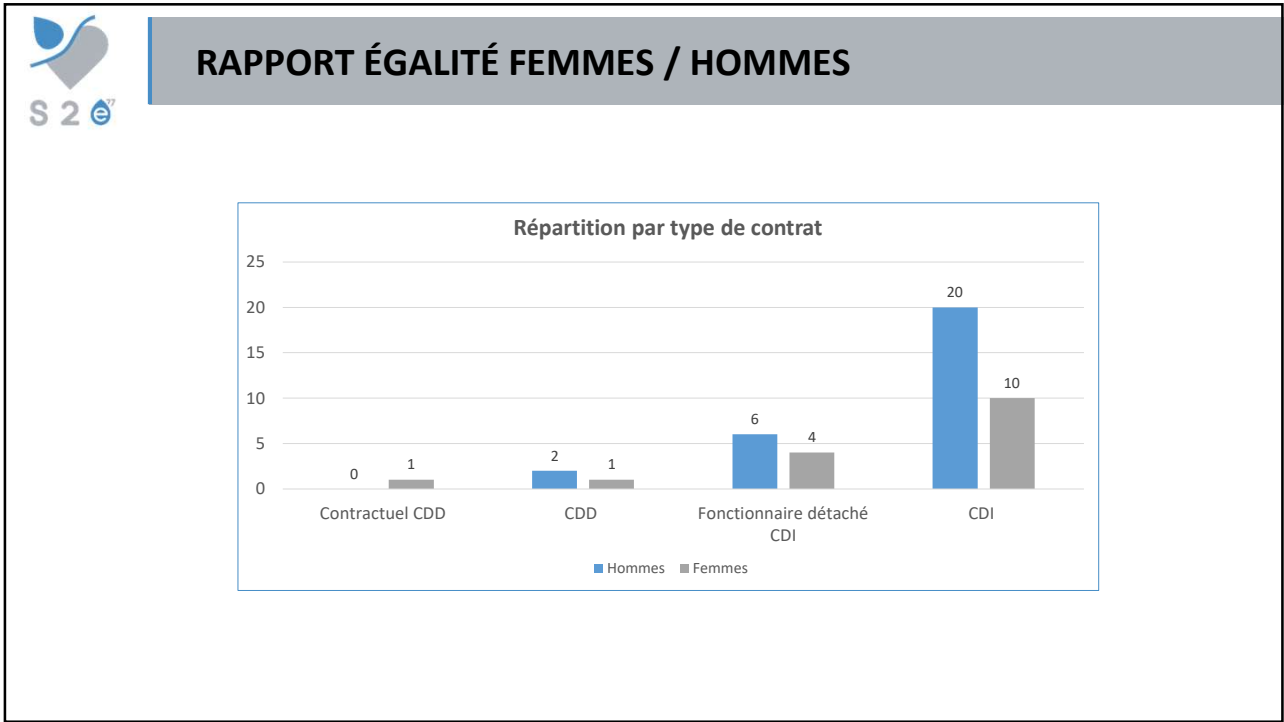
3



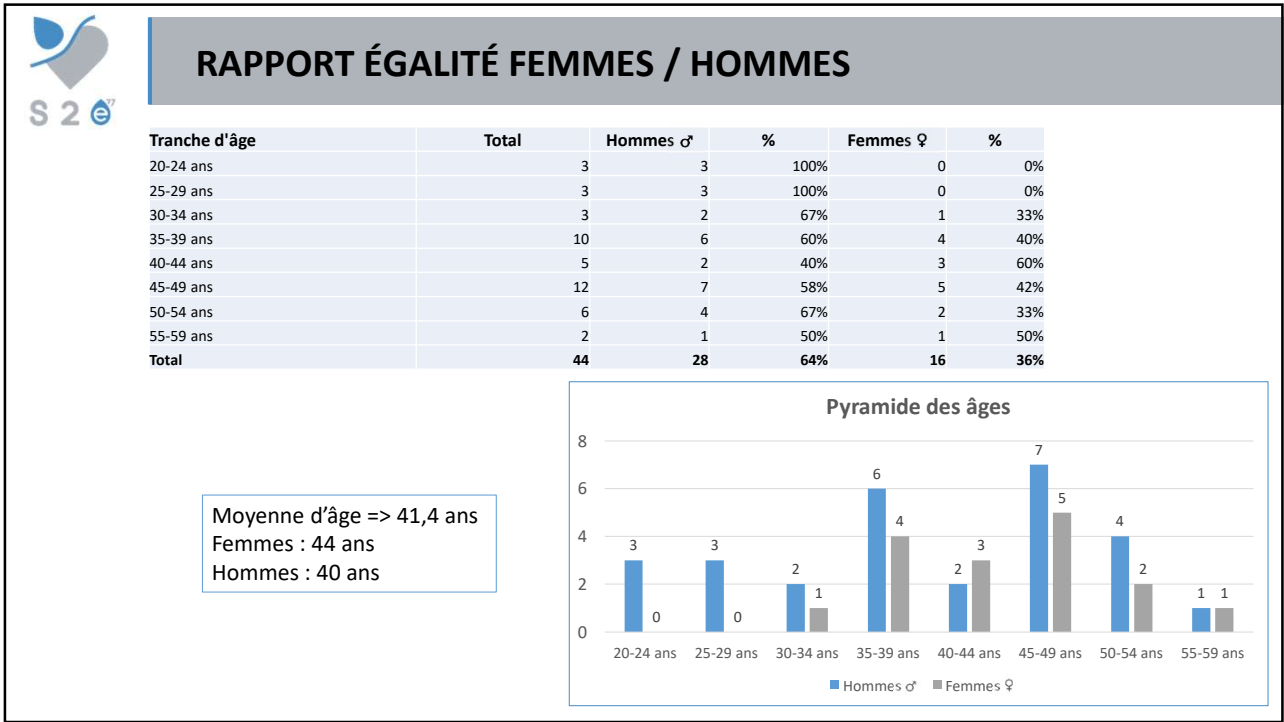
4

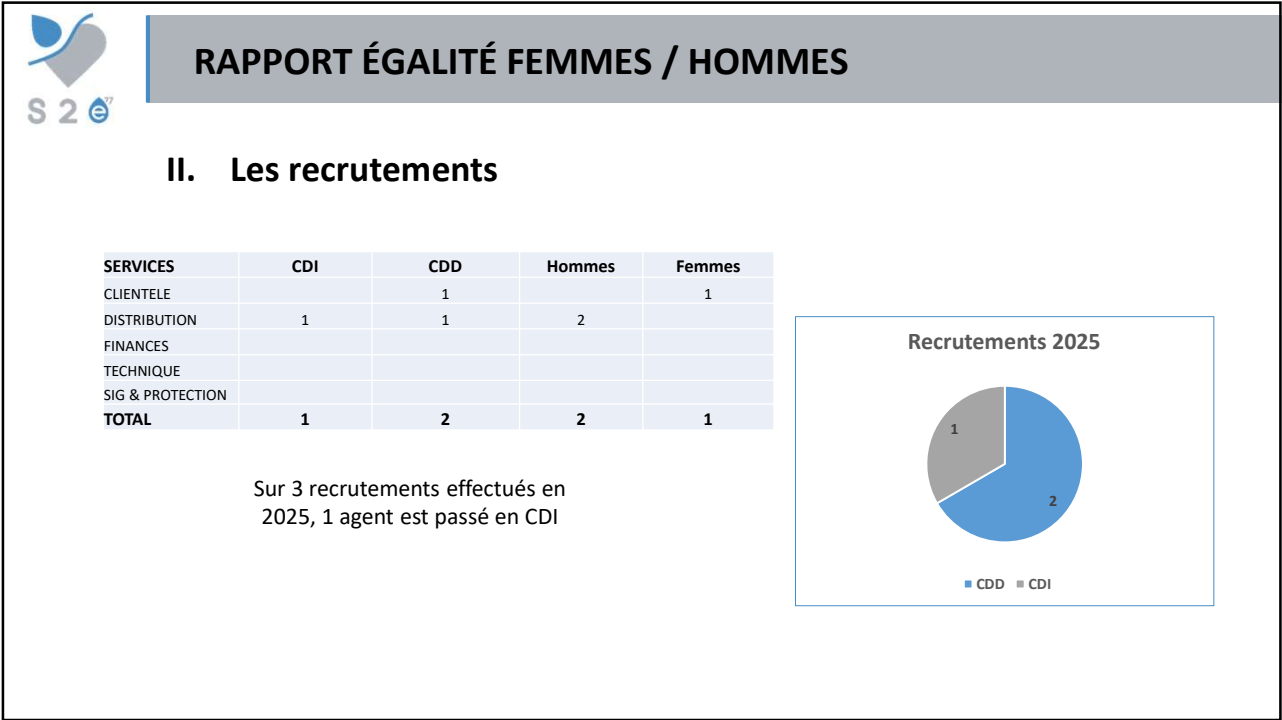


5



6







RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

IV. Les absences

SERVICES		Accident du travail		Maladie ordinaire		Congés maternité		Congés paternité		Evènements familiaux		Tps Partiel Thérapeutique		Congé parental	
		♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
CLIENTELE	Nbre d'agents	1		3	3		1			2	3		1		
	Nbre de jours	0		81	89		102			5	5		358		
DIRECTION	Nbre d'agents														1
	Nbre de jours														24
DISTRIBUTION	Nbre d'agents	3		1						2					
	Nbre de jours	99		16						7					
FINANCES	Nbre d'agents				1										
	Nbre de jours				2										
PRODUCTION	Nbre d'agents	1								2					
	Nbre de jours	5								6					
TECHNIQUE	Nbre d'agents			2						1					
	Nbre de jours			87						7					
SIG & PROTECTION RESSOURCE	Nbre d'agents	1								1					
	Nbre de jours	16								6					
TOTAL en nbr d'agents		6	0	6	4	0	1	0	0	8	3	0	1	0	0
TOTAL en nbr de jours		120	0	184	91	0	102	0	0	31	5	0	358	0	0

Constat 2025 vs 2024

- Nombre de jours d'absence global est de 891 jours calendaires => 2,44 ETP
- En 2024 = 768 jours d'absence => 2,10 ETP

- 5 accidents de travail + 1 accident de trajet vs 1 accident de travail
- 1 congé maternité, 1 temps partiel thérapeutique, 1 congé parental
- Pas de congé paternité



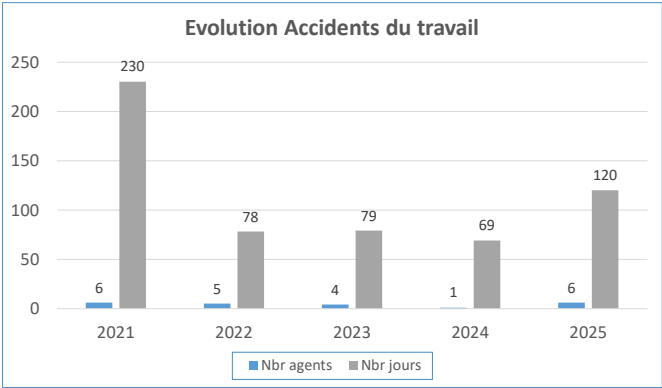
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

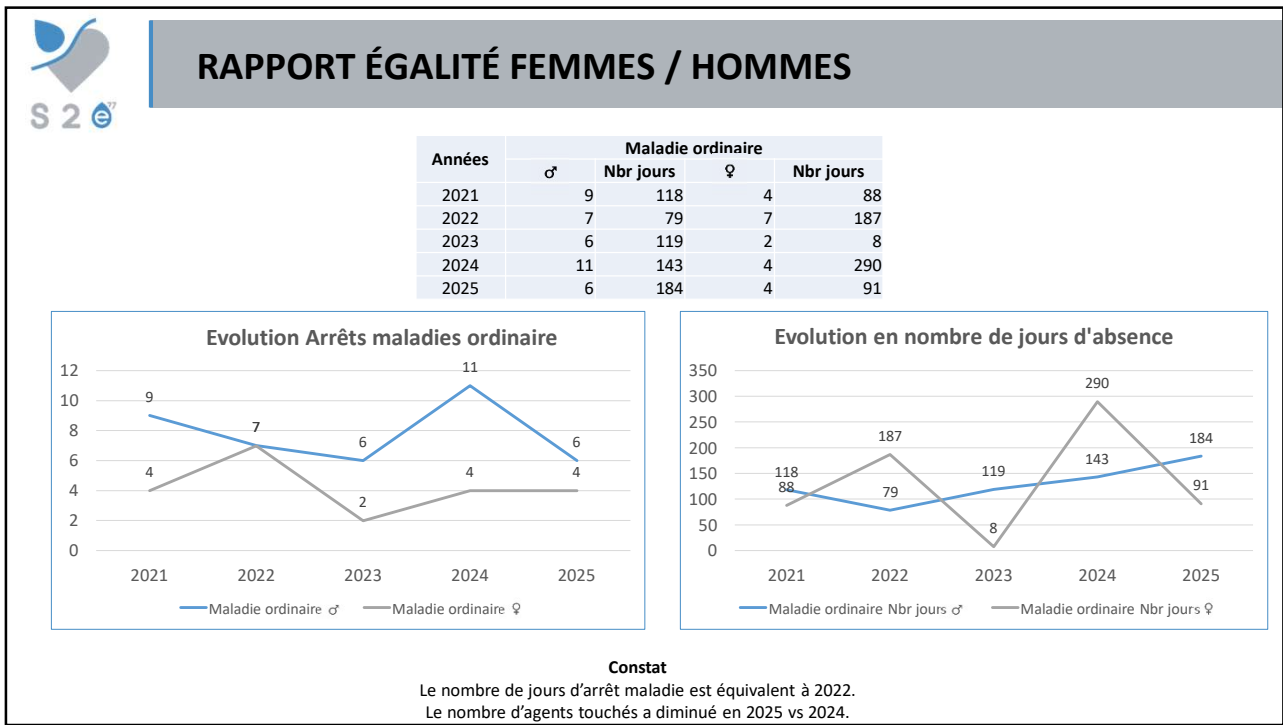
Années	Nbr agents	Nbr jours
2021	6	230
2022	5	78
2023	4	79
2024	1	69
2025	6	120

Constat

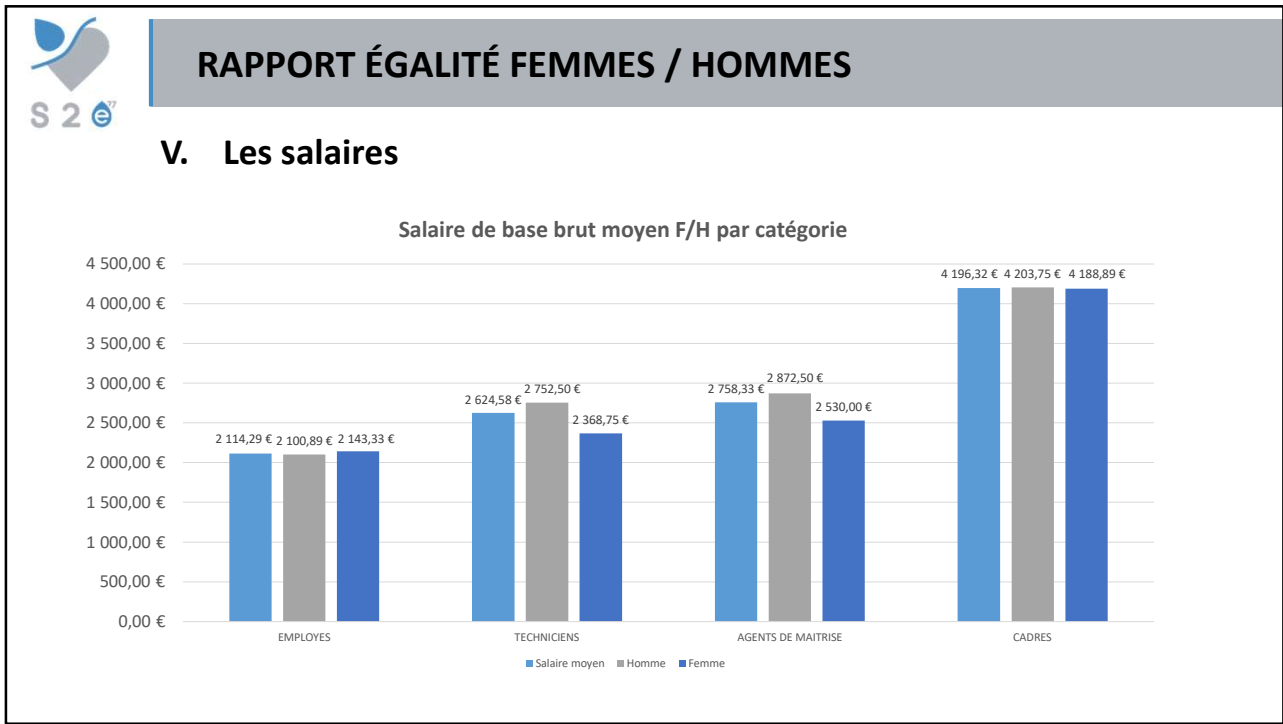
Tous les accidents de travail concernent les hommes.
Le nombre d'accident de travail a augmenté sur 2025.

Evolution Accidents du travail





13



14



RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Conclusion

Les données nous montrent qu'il n'existe pas d'inégalité significative entre les femmes et les hommes au sein du S2e77.

Aucune comparaison n'est possible du fait que nous n'avons pas d'agent avec un poste, un âge, une expérience et une ancienneté équivalent au sein du Syndicat.